

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.310

**Attribution de fonds
de concours culture
2020**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.310**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DESAPHY**

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS CULTURE 2020

Par délibération n° 320 du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours à ses communes membres, destiné à aider à la réalisation ou au développement d'équipements culturels municipaux.

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours Culture a été décidée comme suit :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels (cf. critères de la délibération susmentionnée) ;
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.

Ainsi des critères d'attribution ont été définis notamment en termes de rayonnement de l'équipement culturel, d'équipement professionnel, de provenance des usagers, et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération.

Les projets soutenus doivent renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur, assurer un maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

Le fonds de concours est une aide financière correspondant à un taux de 50 % maximum du montant HT des travaux réalisés et ne pouvant excéder la participation financière de la commune maître d'ouvrage.

L'enveloppe globale du fonds de soutien 2020 est fixée à 75 000 € dans le cadre du budget primitif, répartie en deux actions :

- 45 000 € dédiés aux lieux culturels professionnels (60 %) ;
- 30 000 € dédiés aux équipements techniques des salles des fêtes (40 %).

9 communes sollicitent l'attribution de fonds de concours en 2020 pour leurs projets respectifs comme détaillé ci-après:

Commune	Equipement	Nature des travaux	Coût des travaux HT	Coût des travaux éligibles (cf.critères délibération)	Participation GA sollicitée	Participation GA proposée
Ruelle-sur-Touvre	Théâtre Jean Ferrat	Equipement complémentaire: matériel son, lumière, spectacle, loge	20 693,66 €	20 693,66 €	10 346,83 €	10 346,83 €
La Couronne	Espace culturel les 2B	Réhabilitation de la loge des artistes: peinture sol et cloisons, graff, installation de toilettes	7 686,88 €	7 686,88 €	3 843,44 €	3 843,44 €
Angoulême	Théâtre d'Angoulême – Scène Nationale	Réfection du réseau d'eau potable du Théâtre	49 989,45 €	49 989,45 €	24 994,72 €	24 994,72 €
Soyaux	Espace Matisse et Pôle Soëlys	Sécurisation, entretien et équipements techniques	24 750,00 €	24 750,00 €	12 358,00 €	12 358,00 €
Dignac	Salle polyvalente	Matériel technique pour l'accueil des spectacles : écran et vidéo-projecteur	8 693,00 €	8 693,00 €	4 346,50 €	4 346,50 €
Torsac	Salle des fêtes	Matériel technique pour l'accueil des spectacles : écran et vidéo-projecteur	4 514,66 €	4 514,66 €	1 805,87 €	1 805,87 €
Sers	Salle des fêtes	Système audio-vidéo permanent: vidéo-projecteur, écran, sonorisation	6 741,90 €	6 741,90 €	2 696,76 €	2 696,76 €
Roulet-St-Estèphe	Salle des Fêtes	Sonorisation, éclairage scène, vidéo-projecteur et écran amovible	13 687,44 €	13 687,44 €	5 474,97 €	5 474,97 €
Mouthiers-sur-Boëme	Salle des fêtes Gilles Ploquin	Rideaux, scème modulable, matériel son et lumière	16 108,95 €	16 108,95 €	6 443,58 €	6 443,58 €
TOTAL						72 310,67 €
Reste à réaliser	à 2 689,33 €					

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de fonds de concours, prélevés sur l'enveloppe des fonds de concours Culture 2020, à :

- La commune de Ruelle-sur-Touvre, pour un montant de 10 346,83 €
- La commune de La Couronne, pour un montant de 3 843,44 €
- La commune d'Angoulême, pour un montant de 24 994,72 €
- La commune de Soyaux, pour un montant de 12 358,00 €
- La commune de Dignac, pour un montant de 4 346,50 €
- La commune de Torsac, pour un montant de 1 805,87 €
- La commune de Sers, pour un montant de 2 696,76 €
- La commune de Roulet St-Estèphe, pour un montant de 5 474,97 €
- La commune de Mouthiers-sur-Boëme, pour un montant de 6 443,58 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les conventions ou documents à intervenir ;

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – chapitre 204, sous-rubrique 313, nature 2041412.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2020	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2020